

CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 22 juillet dernier et a examiné les points suivants :

- **Approbation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Après débat sur les souhaits émis par les habitants de la commune auprès du commissaire enquêteur et aux conclusions de ce dernier, le CM a donné un avis favorable à toutes les demandes.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour abroger la carte communale et approuver le P.L.U.

- **Travaux à l'église**

Le crépi extérieur de la nef au-dessus du chœur se dégrade. Un devis a été demandé à l'entreprise Jouve pour une remise en état qui serait faite en pierre apparente pour un montant d'environ 8 000€ HT.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour lancer les travaux.

Un deuxième devis va être demandé pour réparer la partie sud extérieure du clocher et de la nef.

- **Décision modificative en assainissement**

Les administrés peuvent régler leur redevance d'assainissement par carte bancaire. Ce mode de paiement entraîne un coût pour la commune, et par voie de conséquence, l'ouverture d'une ligne de crédit dans le budget communal.

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour l'ouverture de cette ligne.

- **Demande de location**

L'association l'Aventurine (école Montessori) demande l'autorisation d'effectuer un lessivage et une remise en état de la salle de classe qu'elle utilise actuellement. Ces travaux seront effectués par ses membres. De plus, elle demande l'installation de prises de courant et d'interrupteurs, travaux qui seront pris en charge par la commune.

Par ailleurs, le nombre d'élèves va augmenter à la rentrée prochaine, en conséquence, l'association souhaite louer l'appartement situé au-dessus de la mairie pour l'année scolaire 2023/2024 avec un bail précaire moyennant un loyer de 50€ par mois (l'électricité et l'eau étant à sa charge).

Le CM, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à ces différentes demandes.

- **Achat de terrain à Lacoste**

Suite à la demande d'acquisition de terrain à Lacoste par Marie-Laure Charbonnel, le CM, avant de valider cette demande, souhaite avoir des précisions complémentaires

sur l'achat concernant la partie communale et pour la partie sectionale, une consultation des ayants droit de la section devra être effectuée.

- **Questions diverses**

- ***Le chalet de la chasse***

Suite à la rencontre de la Municipalité avec la société de chasse, il a été décidé de réaliser une étude de la consommation électrique du chalet.

Par ailleurs, la société de chasse envisage l'agrandissement du chalet avec notamment la réalisation de travaux (toilettes), le montage du dossier complet (subvention et travaux) sera effectué par ses soins.

- ***Travaux du point d'information touristique (P.I.T.)***

Concernant la poursuite des travaux du P.I.T., le cabinet d'architecte laisse à la commune le soin de s'occuper de la mise en place des bornes de recharge pour les vélos électriques (la commande vient d'être effectuée : délai de 6 à 8 semaines pour une livraison fin septembre) ainsi que de la pose des panneaux photovoltaïques.

Pour ces derniers, une subvention pourrait être demandée à **Solaire Dômes**.

- ***La route de Fouillat***

La route de Fouillat vient d'être terminée et a été réalisée en enrobé.

- ***Balades Remarquables du journal La Montagne***

M. le 2^{ème} adjoint a présenté au CM le projet de balades remarquables sur le territoire de la commune (avec 3 circuits) qui va être organisé avec le concours du journal La Montagne le **dimanche 22 septembre 2024**.